

montant n'excédant pas celui des débetures ainsi amorties ou rachetées, ou que le dit gouverneur en conseil pourra convenir avec les possesseurs des débetures ci-dessus désignées, qu'ils acceptent à leur place de nouvelles débetures dont le dit gouverneur en conseil est par les présentes autorisé à ordonner l'émission, et dont le principal ou les intérêts seront respectivement payés à même le fonds consolidé du revenu de cette province aux époques que le dit gouverneur en conseil pourra fixer; Et toutes débetures autorisées par cet acte pourront être rachetables en monnaie sterling de la Grande-Bretagne, ou en monnaie courante de cette province, et le lieu du paiement de ces débetures et des intérêts sur icelles pourra être fixé dans cette province ou hors de cette province suivant que le dit gouverneur en conseil l'ordonnera, et les intérêts sur ces débetures pourront être fixés à un taux qui n'excèdera pas le taux alors légal, suivant que le dit gouverneur en conseil l'ordonnera; Pourvu toujours, qu'aucune des dispositions du présent acte n'aura l'effet d'autoriser le gouverneur en conseil à augmenter la somme de la dette publique de la province sans l'autorisation du parlement provincial; mais cette dernière disposition ne sera pas interprétée de manière à empêcher l'émission de débetures comme susdit, dans le but d'en appliquer le produit au rachat ou à l'amortissement d'autres débetures.

Les débetures seront payables en sterling ou en monnaie courante.

Taux de l'intérêt.

Proviso: la somme de la dette ne sera pas augmentée.

Un certain montant de débetures pourra être émis pour des sommes au-dessous de £10 chacune.

II. Et qu'il soit statué, que sur les débetures que le gouverneur en conseil est ou peut être autorisé à faire émettre, en vertu de tout acte passé ou qui sera passé, une somme n'excédant pas deux cent cinquante mille louis courant, pourra être émise en débetures, valant chacune moins de dix louis; et que ces débetures pourront être faites payables à demande ou à un terme quelconque après leur date, et avec ou sans intérêts, et pourront être recevables en paiement de sommes d'argent payables au